



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** :

**Secrétaire** : Alexis BLONDEAU

*Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.*

*Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

### Rapport N° 34

#### DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC RUE D'ASSAS/PLACE HUGUET A CLERMONT-FERRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières.

Vu l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales.

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, disposant que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant son déclassement.

Vu la décision du Président de Clermont Auvergne Métropole du 4 octobre 2021, constatant cette désaffectation.

Il convient de déclasser et céder l'espace public suivant :

- une emprise foncière d'environ 6 m<sup>2</sup> constituant le sas d'entrée de l'immeuble cadastré IO n°508 situé rue d'Assas/place Huguet. Celle-ci pourrait être cédée au propriétaire de cet immeuble, la SCI Marx, au prix de 100 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 13/08/2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de prononcer le déclassement de cette emprise du domaine public d'une superficie d'environ 6 m<sup>2</sup>, constituant le sas d'entrée de l'immeuble cadastré IO n° 508, sis rue d'Assas/place Huguet à Clermont-Ferrand ;
- de céder à la SCI Marx, ou toute société qui se substituerait à elle, au prix de 100 € le m<sup>2</sup>, ladite emprise ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

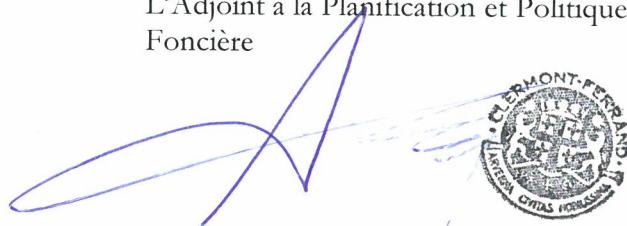
### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **- 3 JAN. 2022**

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Planification et Politique  
Foncière



Jean-Christophe CERVANTES



Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
CLERMONT FERRAND

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CLERMONT-FERRAND  
Centre des impôts foncier Boulevard  
Berthelot 63033  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 - fax  
ptgc.puy-de-dome@dgif.finances.gouv.fr

Section : IO  
Feuille : 000 IO 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 07/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

